

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 35 du 26 avril 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 4

INSTRUCTION N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD

relative aux droits financiers du personnel militaire et de ses ayants cause.

Du 23 avril 2024

INSTRUCTION N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD relative aux droits financiers du personnel militaire et de ses ayants cause.

Abrogé le 28 mai 2024 par : INSTRUCTION N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD relative aux droits financiers du personnel militaire et de ses ayants cause.

Du 23 avril 2024

NOR A R M S 2 4 0 0 8 1 7 J

Référence(s) :

Code de la défense - partie législative, notamment ses articles L4123-1 à L4123-6.

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes et deux cent soixante-trois fiches.

Texte(s) abrogé(s) :

≥ [Instruction N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD du 26 mars 2024 relative aux droits financiers du personnel militaire et de ses ayants cause.](#)

Référence de publication :

BOC n°35 du 26/4/2024

[INSTRUCTION N°101000/ARM/SGA/DRH-MD du 23 avril 2024.](#)

Pour le ministre des armées et par délégation :

La cheffe du service des statuts et de la réglementation des ressources humaines,

Cécile LOMBARD.